Papiers et clandestins

03/10/2009 à 4h00
Sur la régularisation des clandestins, dans un argumentaire du MRAP de 2006 :

> ***«Nombre de “régularisés” perdirent leur emploi illégal antérieur, par refus de leur employeur d’assumer le coût des charges sociales ou un salaire supérieur, ce que facilita une offre de main d’œuvre au noir abondante.***
>
> *Les nouveaux régularisés se retrouvèrent finalement plus précaires et moins payés, ce qui a également fragilisé le renouvellement de leur carte temporaire. »* *(Source pdf – p8)* *(capture)*